



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 14 décembre 2021

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté du 22 novembre 2021 paru au journal officiel du 14 décembre 2021, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de **BEAUFAY** concernant le phénomène « inondations et coulées de boue » **sur la période du 20 au 22 juin 2021**.

La Préfète de l'Orne rappelle que les assurés doivent déclarer à leurs assureurs ou à leurs représentants locaux tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle dès qu'ils en ont connaissance et au plus tard, **dans les dix jours** suivant la publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 02 33 80 62 60  
Mél : pref-communication@orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise,  
CS 50529  
61018 Alençon Cedex